



Avril 2022

Edito

Chères Vagnassiennes, chers Vagnassiens,

Avec l'arrivée du printemps, je vous souhaite des jours meilleurs dans un monde un peu fou. En peu de temps, l'Europe a changé de physionomie. L'horreur de l'invasion de l'Ukraine, la folie guerrière nous a soudain replongé quatre-vingt ans en arrière, dans la mémoire des massacres de la seconde guerre mondiale.

Nos premières pensées vont vers le peuple Ukrainien, qui endure, en ce moment même, un conflit qui ne doit pas nous faire oublier la crise sanitaire. Malgré la levée des restrictions, les cas positifs sont très importants. Nous devons rester vigilants et maintenir les gestes barrières car ce n'est pas encore la fin de l'épidémie.

Je me permets de renouveler mon appel à vous mobiliser pour le scrutin national des législatives les 12 et 19 juin. Une abstention record comme annoncée dans les médias serait préjudiciable pour notre démocratie.

La saison estivale s'est ouverte à Vagnas par le brevet de chasse qui fut une belle réussite. Elle s'est poursuivie le 26 mars avec le concours de pétanque à l'issue duquel une bonne paëlla fut servie. N'oublions pas la Pasquette du 18 avril, sous le chapiteau du tennis, qui a permis à de nombreux Vagnassiens de se retrouver pour un moment festif.

Pour l'organisation de ces nombreuses activités, je remercie les Présidents de nos associations qui animent notre village, mais aussi Guillaume NURIT qui a repris le flambeau du comité des fêtes.

Au nom du conseil municipal, je vous invite à participer à la cérémonie de l'armistice, le 8 mai prochain à 11h 15 au monument aux morts de BRUJAS et 11H45 à VAGNAS. Plus que jamais, alors que la guerre et tout son cortège d'atrocités et d'exactions sont à nos portes, nous avons le devoir de mémoire. Au-delà de ce devoir, nous devrions tous, à quelques niveaux que ce soit, militer pour la paix ! A l'issue de cette cérémonie, nous partagerons le verre de l'amitié.

Enfin, j'adresse un grand merci aux élus pour leur implication dans la gestion communale.

Je vous souhaite à tous un beau printemps.

Monique Mularoni
Maire

L'équipe féminine du TCV championne Drome-Ardèche



Ce printemps, le TCV a engagé 3 équipes en compétition départementale sur un format convivial de deux simples et un double. Nous félicitons l'équipe féminine qui s'adjuge le titre de championne DROME-ARDECHE de sa catégorie. Bravo à Audrey, Isabelle, Laure, Marie-Flo et Rose pour ce superbe sans faute.

Les équipes masculines n'ont brillé dans la compétition que par leur fair-play et leur convivialité. Malgré leur élimination, nos compétiteurs ont pris du plaisir et c'est là l'essentiel.

Samedi 2 Avril, nos graines de champion (6/8 ans) ont participé à une journée organisée par le comité départemental de Cruas. Elles ont pu se mesurer à d'autres jeunes de la Drome-Ardèche. L'éducateur Johann DELATTE, salarié du club, qui les a accompagné, s'est réjoui d'une telle initiative.

Le Tennis club de Vagnas, sous la houlette de son Président Franck CHABAUD entouré d'une équipe motivée, d'un éducateur compétent, font du tennis club une association en plein essor que la crise sanitaire n'a en rien altérée. Bien au contraire, le nombre d'inscrits, enfants et adultes, ne cesse de grimper. L'association fourmille d'idées d'évolution. Gageons que le club ne s'arrêtera pas là et qu'il atteindra une renommée telle qu'il n'aura rien à envier à ses aînés.

Avril-Mai est la période des tournois individuels pour nos joueurs adultes. Le mois de juin s'annonce bien rempli avec les tournois jeunes du club et l'organisation de notre **fête du Tennis, le 19 juin prochain. Lors des finales des tournois, un repas, ouvert à tous, vous sera proposé.**

Notez l'événement sur votre agenda. 19 JUIN, venez nombreux les encourager... ambiance garantie !



Le club « les sans soucis » de retour à la maison



Le club « les sans soucis » a été le premier à se réunir dans notre jolie maison pour tous rénovée et se réjouit de cette réouverture.

La présidente Brigitte MATTHEY en poste depuis 2 ans et qui vient d'être récemment réélue, préside l'assemblée à laquelle tous les membres ont été conviés. Etaient invitées à cette réunion, Madame la Maire, Monique MULARONI et Louise LACOSTE, Adjointe. Madame la Maire a souhaité longue vie au club et Louise LACOSTE a voulu rendre hommage aux fondateurs de cette belle association qui, grâce à l'implication des divers présidents, membres du bureau, bénévoles, adhérents, perdure pour le bonheur de nos aînés et de notre village.

La présidente a rappelé les manifestations qui ont pu avoir lieu malgré la crise sanitaire et espère que son second mandat sera ponctué par de nombreux événements qui raviront tous les participants.

Madame la présidente a tenu à mettre à l'honneur Monsieur Jacques GOURDON et Madame Marianne MAGNIER pour leurs bons et loyaux services pendant de nombreuses années. Des fleurs ont été offertes à Marianne Magnier et un coffret cadeau à Jacques Gourdon. Merci à eux. Il s'en est suivi un excellent goûter servi à tous.

Tous les projets, voyages, événementiels seront annoncés en temps et en heure afin de recueillir la satisfaction du plus grand nombre de participants

Nous souhaitons à Brigitte MATTHEY un excellent second mandat et exprimons le souhait que le club soit dénué de tous soucis.



29^e brevet de chasse sur sangliers à Vagnas

C'est le vendredi 18 mars qu'a commencé cette belle manifestation qui s'est poursuivie jusqu'au dimanche 20 mars fin d'après midi

18

Les communes de **Vagnas, Labastide de Virac et Salavas, leurs présidents d'ACCA**, ont participé à ce rendez-vous qui existe depuis 1991 et que seule la covid a suspendu pendant 2 ans. Cette pandémie n'a en rien terni l'enthousiasme de tous les bénévoles.

Ainsi, c'est avec conviction et bonheur que le Président **Laurent PIANETTI** s'est investi entraînant avec lui grand nombre de chasseurs et non chasseurs à la préparation de cette manifestation annuelle.

Mais revenons à la genèse de cette belle aventure. Celle-ci est née au début de l'année 1990 à la ferme de Rieusset, grâce à 2 chasseurs qui ont voulu inventer une forme de challenge, sans coup de fusil, où seuls les chiens de chasse en seraient les protagonistes. Nous remercions le regretté « Coco » LICHIERE et ses magnifiques chiens courants, ainsi que Daniel MAUGAN qui ont été les précurseurs de cette organisation imitée par de nombreuses communes au vu de son succès.

Ce rassemblement annuel prenant de l'ampleur Mr Bernard TOURRE a eu l'idée de dissocier cette manifestation annuelle des ACCA de chasse pour lui donner sa propre identité et c'est ainsi qu'est née l'association « BREVET DE CHASSE », sise à Vagnas, telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Laurent PIANETTI, actuel président, a succédé à ses pairs et continue à faire vivre cet esprit de camaraderie, en réservant la vedette aux chiens courants à la poursuite de la bête noire.

En matière de communication, l'association n'est pas en reste puisqu'elle édite tous les ans un livret qui est distribué aux participants ainsi qu'au public de plus en plus nombreux. Ce livret est ponctué par divers événements, l'histoire du brevet de chasse, les consignes du Président, tout y figure, le déroulement, les règles, les participants, les noms des divers présidents, les juges sans oublier les sponsors qui sont le sel même de la continuité de l'association. Merci à eux.

Guillaume NURIT, président du comité des fêtes, et Bernard TOURRE, aidés par leurs épouses, amies proches de chasseurs, ont géré les divers repas de main de maître assurant le ravitaillement pour les 3 jours : caillettes, saucisses grillées, épaule de sanglier, aligot, bombine de sanglier (pomme de terre, champignons et sanglier), fromages et sans oublier les desserts : oreillettes, choux à la crème, tartes au pommes et diverses boissons. Ces mets locaux ont ravi les participants et on peut féliciter les cuistos, serveurs, préparateurs, barmans et tous les bénévoles qui ont déployé tout leur talent et leur gentillesse au service de tous....

Merci à la mairie de Vagnas qui a mis à disposition le lieu tennis et son club house pour la tenue de la manifestation et délégué ses collaborateurs pour l'installation des chapiteaux .

Etaient également présents pour cet événement, Monique MULARONI, Maire de Vagnas, Adjoint, Laurent UGHETTO, Conseiller départemental, le président de la Fédération des chasseurs de l'Ardèche, les présidents des ACCA de la Bastide de Virac, Salavas et Vagnas , les juges et bien d'autres....

La remise des prix a eu lieu sous les applaudissements des personnes présentes, tous les candidats ont reçu des récompenses diverses : coupes, cadeaux et remerciements pour leur présence à cette superbe manifestation.

Merci à tous les propriétaires de chiens sans qui rien n'aurait été possible. Notre cher patron Saint HUBERT peut être fier de ses disciples.... **A l'an prochain, 3^e week-end de Mars....**



Vagnas a accueilli la coupe de France des clubs de pétanque

18

Le Samedi 26 mars dernier, « Lou Pétanquaire » de Vagnas a accueilli la première rencontre départementale de la coupe de France des clubs. C'est avec fierté que le Président Nathan REDARES et son vice Président Marc SARRAZIN ont eu l'honneur d'ouvrir ce concours.

« Lou Pétanquaire » a disputé les parties contre l'équipe « La Boule du Pic » de Saint Romain de l'Erp. Pour information, le lieu ainsi que les équipes sont tirés au sort par le comité départemental qui en est l'organisateur.

Chaque concours se termine par l'élimination pure et simple du perdant. Soyons rassurés, Vagnas s'est qualifiée par 22 à 9 pour le 2^e tour. Ouf !!!



Rappelons pour les néophytes que cette compétition s'est déroulée sur 3 phases obligatoirement composées de 5 hommes et 1 femme, à savoir :

- 6 « tête à tête » (un joueur contre un autre joueur)
- 3 doublettes (2 joueurs contre 2 autres joueurs)
- 2 triplettes (3 joueurs contre 3 autres joueurs)

Grâce à l'implication de tous ses bénévoles, le club « Lou Pétanquaire » est en plein essor puisque le nombre d'adhérents est passé de 32 à 52 dont 11 femmes. Le club favorise et encourage la participation féminine en leur octroyant la licence à un prix bien inférieur à celui des messieurs.

Nous saluons l'initiative des présidents d'avoir convié la formation musicale « **les enfants de Barjac** » qui a conquis, avec émotion, l'ensemble du public.

Merci à tous les bénévoles qui ont assuré l'intendance pour cette journée, les convives ont pu apprécier la PAELLA, reine du déjeuner, servie avec générosité.

Le concours s'est terminé vers 16h. Les Président et Vice Président ont félicité leur équipe et remercié, comme il se doit, la perdante « La boule du Pic » pour leur sportivité. Gageons que notre équipe vagnassienne remportera la prochaine compétition !

Le club « Lou Pétanquaire » continue sur sa lancée et vous convie au terrain des sports, les :

- | | |
|-------------------|--|
| 25 juin | pour le concours officiel en doublettes |
| 24 juillet | pour le concours officiel en triplettes |
| 14 août | pour le concours officiel en doublette mixte |
| 28 août | pour la compétition « journée de la femme » |



Et tous les vendredis soir des mois de juillet et août où le club organisera des concours en doublette ouverts à tous : licenciés ou pas...Venez nombreux, ambiance assurée... !

Notez bien :

Le salon de coiffure " L'ATELIER DE LULU " sera exceptionnellement fermé du 7 mai au 7 juin inclus. Audrey sera ravie de vous accueillir à nouveau après cette période.

Le conseil municipal du 14 avril 2022

Lors de sa séance, le conseil municipal a examiné les questions et pris les décisions suivantes :

18

1. Installation de caméras de vidéosurveillance dans la commune.

Après avoir entendu les informations et les commentaires de M. MARRON, maire de Labastide de Virac sur les conditions de la mise en place de ces caméras dans sa commune, notamment leur implantation, leur coût (avec les subventions possibles) et leur efficacité notamment dans la lutte contre les incivilités et les vols, le Conseil a délibéré sur le principe d'une telle installation à Vagnas.

Sur le principe même, certains conseillers font valoir que l'installation d'une vidéosurveillance n'est pas prioritaire. D'autres questions portent sur les aspects pratiques : le coût qui n'est pas négligeable (environ 50 000 €) dont la moitié serait couvert par des subventions, le nombre et le lieu d'implantation des caméras (seul le village de Vagnas serait couvert dans un premier temps). Par ailleurs, il conviendra de faire appel au référent départemental « collectivités locales » de la gendarmerie, s'agissant d'une question relative à la sécurité publique.

Le Conseil, appelé à se prononcer sur le principe de l'installation des caméras, adopte cette proposition à la majorité (Pour 8, Contre 1, Abstentions 2).

2. Le budget communal

La proposition de montant total du budget communal se monte à 1 006 129,90 € se composant de la section fonctionnement et de la section d'investissement.

a) Section de fonctionnement

Le montant des dépenses proposé est de 803 816,14€ dont les deux postes principaux sont les charges à caractère général (190 480 €) et les charges de personnel (266 300 €).

Le montant total des recettes est de 575 035,00 € provenant principalement des impôts et taxes (292 347 €) et des dotations (notamment de l'Etat) et participations : 226 588 €. Le résultat de fonctionnement de 2021 reporté, qui vient s'ajouter à ces recettes et permet d'équilibrer les dépenses, est de 228 781,14 €

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement est de 172 353 €

b) Section d'investissement

Le montant total du budget d'investissement s'établit à 311 587,80 € en incluant les dépenses prévues au présent budget (241 087,80 €) et les restes à réaliser du budget précédent (70 500 €). Les principales dépenses d'investissement du budget 2022 vont aux opérations suivantes : l'entretien de la voirie : 56 253 € et l'opération d'équipement du Chemin du Sallet : 60 000 €

La proposition de budget communal a été adoptée à la majorité. (Abstentions : 2, Pour : 9, Contre : 0)

L'ensemble du budget est consultable en mairie.

3. Budget Assainissement

La proposition de budget assainissement, composé de la section d'exploitation (avec des dépenses pour 147 071,15 € et un montant de recettes équivalent permettant de réaliser un autofinancement de 82 902,77 € au profit de la section d'investissement) et de la section d'investissement avec des dépenses pour 594 990,48 € consacrées essentiellement à la création de la nouvelle station d'assainissement de Brujas et à l'extension du réseau d'assainissement de Vagnas, a été adoptée à l'unanimité

4. La mise en place d'un budget annexe pour le lotissement de Terre Longue a été adoptée à l'unanimité

L'opération consistant à lotir une partie du terrain dit Terre Longue doit faire l'objet d'un budget annexe permettant une gestion adaptée à l'opération notamment sur la durée qui peut dépasser l'année. Elle est donc distincte du budget communal.

On rappellera que cette opération concerne une parcelle d'environ 20 000 m² dont la moitié est constituée de terrains non constructibles qui seront dédiés à un parc (îlot fraîcheur) et à un parking, une parcelle étant cédée à la Bastide d'Iris. Les 10 000 m² constructibles seront pour partie vendus à l'hôtel La Bastide d'Iris attenante (pour 2400 m²) et pour le restant lotis.

5. Le Conseil a également adopté à l'unanimité les devis de géomètres pour la division parcellaire relative au lotissement de Terre Longue et au bornage du chemin de Sallet.

Le conseil municipal du 14 avril 2022 (suite)

18

6. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la vente d'une partie du terrain de Terre Longue à l'hôtel attenant La Bastide d'Iris. Il s'agit d'une parcelle de 2400 m² constructibles à 42 € le m² pour un total de 100 800 € et d'une parcelle de 1000 m² non constructible à 5 € le m² pour un total de 5000 €.

7. Le Conseil a adopté à l'unanimité l'instauration d'une redevance pour le rejet des eaux traitées issues d'un système autonome non raccordé à l'assainissement collectif. Le taux de cette redevance lorsque le rejet se fera en bordure d'une voie municipale sera identique à celle adoptée par le département en cas de rejet en bordure d'une voie départementale soit 1000 €.

L'élection présidentielle à Vagnas

Ce dimanche 24 avril 2022, la cloche de l'église sonne 19h, le vote est clos. Madame le Maire et le 1^{er} adjoint retire les cadenas de l'urne qui est ensuite vidée.

Les enveloppes sont comptées par paquet de 10 puis regroupées par 100. Le nombre d'enveloppes correspond bien au nombre d'émargements. Le dépouillement peut commencer.

C'est au tour des 12 scrutateurs, répartis en 3 groupes, d'entrer en action. Une à une, les enveloppes sont ouvertes par le premier scrutateur, le second scrutateur lit le bulletin contenu dans chaque enveloppe. Les troisième et quatrième scrutateurs comptabilisent, sur un bordereau, les voix pour chaque candidat, les bulletins blancs et nuls.

19h40 : les résultats sont affichés :

Inscrits :	457
Votants :	355
Exprimés :	304
Blancs :	32
Nuls :	19

Marine Le Pen :	153
Emmanuel Macron :	151

20h : L'élection du 7^e président de la République est terminée à Vagnas. Les quelques personnes présentes au dépouillement notent les résultats ou les prennent en photo avec leur smartphone puis s'en vont pour suivre à la télévision les résultats nationaux.

La prochaine élection est pour bientôt, les 12 et 19 juin 2022: les législatives. Mais cela sera une autre histoire!

Rappelons les résultats du premier tour de la présidentielle :

Inscrits :	457
Votants :	372
Exprimés :	357
Blancs :	9
Nuls :	6

Nathalie Arthaud :	1
Nicolas Dupont Aignan :	6
Anne Hidalgo :	13
Yannick Jadot :	6
Jean Lassalle :	21
Marine Le Pen :	76
Emmanuel Macron :	89
Jean Luc Mélenchon :	91
Valérie Pécresse :	16
Philippe Poutou :	1
Fabien Roussel :	14
Éric Zemmour :	23